

NAISSANCE D'EDVIGE: MORT DE NOS LIBERTÉS

EDITO

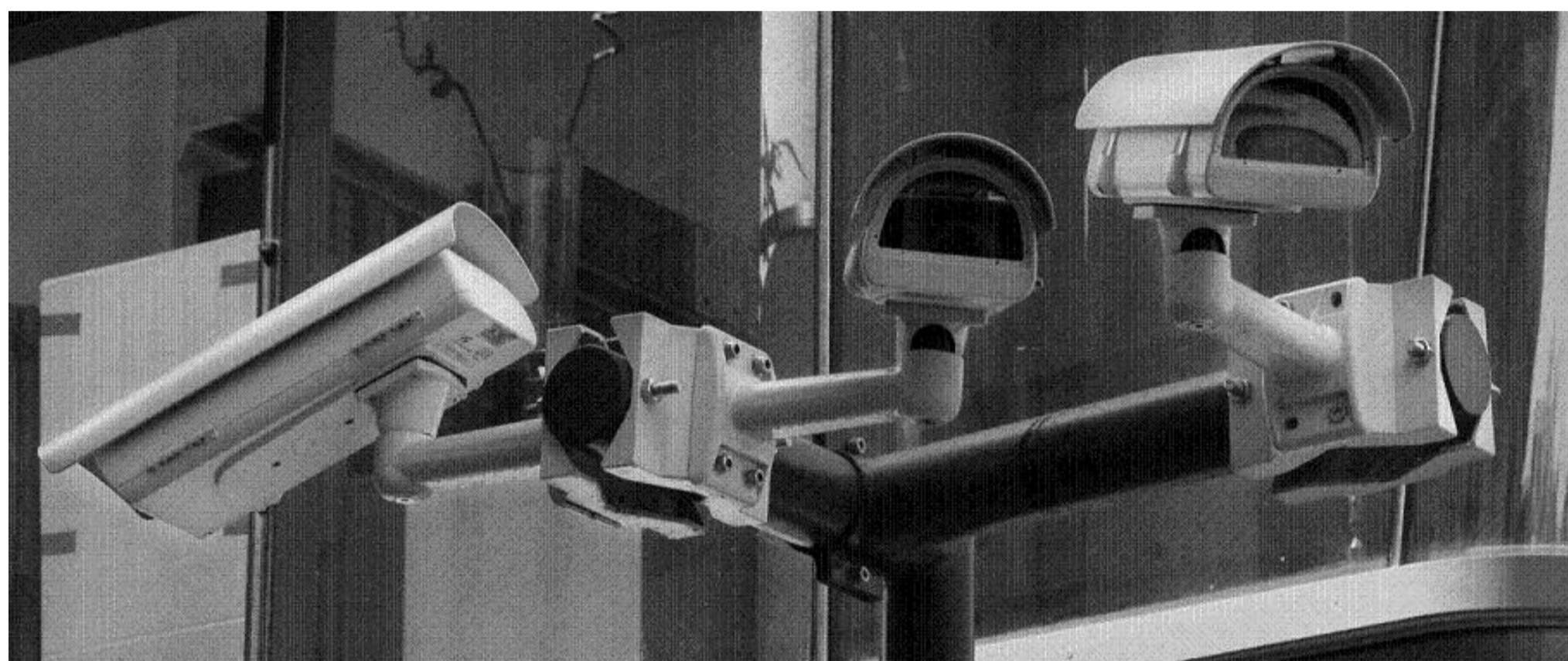
La représentativité syndicale tant débattue se résume aujourd'hui à un accommodement entre Etat (gouvernement), patronat et centrales syndicales à tendance hégémonique. Le partage du gâteau se fera à coup sur au détriment du syndicalisme revendicatif, autonome, autogestionnaire, à vocation révolutionnaire.

Exit les organisations ouvrières antiétatiques, anticapitalistes et fédéralistes ! L'heure est à la sacralisation du syndicalisme de « lobbies », un syndicalisme qui se passe aisément de luttes et y compris de militant-e-s.

Après le social, lieu temporel par excellence, osons une incursion dans le « spirituel ». La visite du pape à sa « fille aînée » ne souffre d'aucune contestation officielle. C'est que le religieux regagne du terrain et, avec lui, s'amorce une régression sans précédent des libertés individuelles, de l'idée d'ouverture, du débat et de la laïcité...

L'idéologie castratrice du recours incontournable au divin suppose un abandon de la contestation des institutions « terrestres » en place, institutions qui garantissent, soit dit en passant, une paix temporelle bien pratique aux institutions « divines ».

Une de ces institutions terrestres, la carcérale pour la nommer, garantit aux représentants de l'Etat, aux capitalistes et aux institutions religieuses le déroulement sans à-coups de l'agencement sociétal inégalitaire. En effet, tout élément, tout groupe ou



toute organisation tentant d'entraver cet agencement inégalitaire se voit tour à tour tancé, réprimé, matraqué, poursuivi en « justice » avant d'être enfermé au motif que la paix sociale est à ce prix.

On peut discuter de tout, à condition de ne pas aborder les fondamentaux politiques et les trajectoires empruntés par les libéraux et les sociaux-démocrates réunis (raison d'Etat oblige) et les saccages opérés par le capitalisme triomphant. Le marché n'est-il pas de nos jours considéré comme sacré par la quasi-totalité des organisations « étatiques » y compris les syndicats, ces derniers, rappelons-le, s'étaient à l'origine organisés pour mettre à bas l'Etat et l'exploitation capitaliste de l'homme par l'homme. L'enfermement devient ainsi un

moyen de régulation satisfaisant pour les tenants du statu quo social.

Pour ajouter à cette palette régressive et répressive, parlons d'Edvige, moyen efficace de fliquer et fichier toutes celles et tous ceux qui sont soupçonnés de présenter (un jour) un danger pour les nantis et leurs chiens de garde. Il ne s'agit plus de traquer les opposants reconnus à la barbarie capitaliste et à la trique étatique, mais avec Edvige, l'extension au champ de la délinquance et à celles et ceux qui n'acceptent pas l'ordre établi devient une réalité.

Au moment de boucler l'édito il est loisible de s'apercevoir que, quel que soit le côté par lequel on aborde la société, le spectacle est toujours désolant : enfermement économique et social, enfermement

religieux, enfermement carcéral, enfermement individuel et comportemental, voilà ce qui compose notre quotidien et notre futur si nous n'y faisons pas gaffe.

Il est grand temps de se révolter, individuellement et collectivement afin que nous puissions entrevoir un avenir fait de libertés individuelles et collectives, d'égalité sociale et économique, de solidarité et d'entraide.

L'avenir se construit dès aujourd'hui au travers de luttes autonomes, radicales, autogestionnaires...

Des luttes qui s'attaquent à tous les interdits et tous les tabous que nous imposent les gens de Pouvoir !

Travail social: neutralité ou contrôle social?

« C'est un Sénégalais âgé de 22 ans environ, mesurant 1 m 80, portant des lunettes de vue rondes en métal. Cheveux crépus très courts, toujours bien habillé, parlant un français très châtié. Il dort le matin jusqu'à 12 heures au moins, et sort peu de peur d'être contrôlé par la police ». Voici comment en juin dernier une assistante sociale s'est transformée en parfaite agent d'une politique sécuritaire, en dénonçant à la police un homme rencontré au domicile d'une femme dont elle suit les enfants dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Tout à fait légitimée et encouragée par les orientations politiques que Sarkozy, entre autre, voudrait imposer dans le travail social depuis plusieurs années maintenant. De son avant-projet de loi de prévention de la délinquance en 2004, qui initiait l'obligation de signalement au maire de toute personne en difficulté

sociale, éducative ou matérielle, à l'interpellation en novembre 2007 de deux intervenantes sociales travaillant pour France Terre d'Asile, dans le cadre d'un dispositif de protection de l'enfance financé par l'Etat, le message est clair : les travailleurs sociaux doivent se transformer en agent de délation. Il s'agit dans cette politique de non seulement stigmatiser voir criminaliser les personnes bénéficiaires de l'aide sociale de l'Etat, de les sortir de ces dispositifs mais aussi de criminaliser les travailleurs sociaux qui ne collaboreraient pas. Les personnes visées sont évidemment en premier lieu les sans-papiers, et plus généralement des migrants suivis de prêt par l'ensemble des personnes précaires dès leur plus jeune âge.

Le « délit de pauvreté » n'est pas nouveau et n'est pas non plus l'apanage de la droite puisqu'en 2001 une certaine

Ségolène Royal alors déléguée à la famille affirmait « 150 000 enfants placés sont retirés des familles en situation de précarité, il faut aider les parents fragiles à ne pas devenir maltraitants ». Le matraquage de lois ou de projets de lois visant à utiliser le travail social au service de la politique de répression des sans-papiers et de stigmatisation des migrants s'accélère ces derniers temps. En septembre 2007 à l'occasion du projet de loi sur la maîtrise de l'immigration, de l'intégration et de l'asile un député UMP tente de remettre en cause l'accueil inconditionnel dans les structures d'hébergement d'urgence en proposant de subordonner cet accueil au fait d'être en situation régulière sur le territoire.

Les contestations de ces politiques sécuritaires, les résistances à l'instrumentalisation du travail social au service de la

Suite page 2...

Infos&Analyses Libertaires

SOMMAIRE du N° 73

Page 2

“Loi sur la représentativité syndicale” : liquider l'indépendance syndicale

Page 3

Si les religions n'existaient pas, le pouvoir les inventerait

Page 4

Des prisons... à l'entraide et à la solidarité

Contacts C.G.A.

répression et du libéralisme se multiplient. Des collectifs se créent pour dénoncer les lois et autres rapports qui transforment les usagers en individus « menaçant » voir en délinquants. Des grèves s'organisent pour revendiquer « un autre travail social ». Des travailleurs sociaux résistent aussi individuellement, comme à Belfort où une Assistante Sociale n'a rien concédé lorsque la Police l'a sommée de donner le lieu d'hébergement d'une femme sans-papiers qu'elle avait aidée. Si ces mouvements sociaux et ces résistances individuelles viennent alimenter la nécessaire lutte contre l'ensemble des politiques sécuritaires et libérales à l'œuvre aujourd'hui, il ne faut pas oublier de replacer le travail social dans le cadre de son exercice. Qu'il soit sous la tutelle directe des structures étatiques (DDASS, conseil général, mairies, ...) ou exercé dans des associations financées par ces structures, le travail social s'inscrit dans des politiques sociales et donc est un instrument de l'Etat. Si l'Etat finance un travail d'aide, d'accompagnement, d'insertion auprès de certaines personnes ne nous leurrons pas sur la fonction de ce travail. Il ne s'agit pas, comme voudraient le croire certain-e-s, de venir en aide aux plus démunis de façon détachée de toute politique ou de toute idéologie mais bien de participer à garantir la paix sociale. Il ne s'agit pas de lutter contre les discriminations que subissent certain-e-s personnes mais bien d'assurer l'insertion des plus exclus dans une société inégalitaire, injuste et hiérarchisée.

Le travailleur social doit être neutre ? Quand certains travailleurs sociaux pouvaient encore se raconter qu'ils exerçaient leur travail en simple réponse aux besoins des usagers il n'en est rien aujourd'hui. La « sacro sainte » neutralité, largement enseignée dans

les personnes accueillies, ne pas transmettre les papiers d'identité ou titres de séjour aux DDASS, omettre certaines informations sur les personnes, falsifier les évaluations... bref mentir à l'Etat dès que c'est nécessaire; les marges de manœuvres sont faibles mais restent des actes de résistances



les formations de travailleurs sociaux et dans laquelle certains se vantent d'exercer, ne peut plus cacher leur participation active à un système qui court à la perte des plus précaires. Car s'il n'a jamais été possible d'être neutre dans le travail social, il n'est plus possible aujourd'hui de revendiquer qu'il faut l'être. La neutralité mène à la délation, à la criminalisation des personnes rencontrées et à la collaboration active avec les politiques racistes et libérales de l'Etat. Marquer sa solidarité avec

individuelles et collectives indispensables. Bien plus est à faire acte de résistance encore en analysant la posture même que l'on a en tant que travailleur social dans la relation avec les personnes rencontrées. Car si l'on se pense soi-même comme dépourvu de toutes « difficultés » « souffrances », « problèmes » dès que l'on passe la porte du travail; si l'on pense nous-mêmes ne pas être inscrit dans les systèmes qui oppressent tant les personnes que nous

rencontrons ; bref si l'on se croit « objectif », « neutre » dans la relation avec la personne accueillie fort est à parier que l'on soit tout à fait satisfait de la part de pouvoir d'Etat que nous avons. Ce que nous trouvons ordinaire dans notre travail social quotidien, catégoriser, cataloguer, jargonner sur les personnes n'est autre que coller à ce que l'Etat attend de nous : décider de qui l'Etat « aide », pour qui l'Etat accepte de dépenser quelques maigres deniers. Ces catégories sont construites par l'Etat d'abord dans un souci d'économie puis dans une idée de contrôle. Demandons-nous donc si la posture qui consiste à définir une personne dans une classification de « pathologies sociales » n'est pas la même que celle qui va consister à la dénoncer auprès d'autres services de l'Etat, la police par exemple ? Ne s'est-on pas, dans les deux cas, arrogé un pouvoir, un droit sur l'autre sous couvert de savoir ce qui est mieux pour elle ou pour la société ? N'y a-t-il pas seulement un système de valeurs qui sépare les deux postures ? Pour être travailleuse sociale moi-même, il me semble que le seul travail social possible encore aujourd'hui, est celui qui va rompre avec cette pseudo-neutralité et faire apparaître (auprès de nos collègues notamment) à quel point il est plus que jamais temps de détourner ce petit pouvoir d'Etat que nous avons.

Lénaïc

« LOI SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE » : LIQUIDER DÉFINITIVEMENT L'INDÉPENDANCE SYNDICALE

Le gouvernement et le patronat, aidés en cela par les bureaucraties syndicales, particulièrement par les bureaucraties confédérales CGT et CFDT, sont décidés à liquider ce qui reste du syndicalisme d'action directe dans le mouvement ouvrier en France. Fer de lance de cette politique, à côté d'une mise sous tutelle par le biais des financements et du paritarisme, du noyautage des syndicats par des réseaux de pouvoir politiques et bureaucratiques : la modification du « droit syndical » dans l'entreprise à travers la réforme de la représentativité syndicale (loi promulguée le 20 août, qui contenait par ailleurs un article remettant en cause les 35 heures).

« droit syndical » ou encadrement du syndicalisme ?

La législation concernant le droit syndical a toujours été répressive : en énonçant les « droits » réservés aux organisations syndicales considérées comme « représentatives », elle légitimait de facto la privation de ces mêmes droits et libertés sur le lieu de travail par le patronat, pour les autres organisations syndicales, mais aussi l'ensemble des travailleuses et des travailleurs : liberté d'affichage, de réunion, etc...

Elle délimitait l'action syndicale selon des critères extérieurs au mouvement syndical, critères intimement liés à la démocratie représentative et électorale. Ces « droits » ont eu pour conséquence le développement d'une vision du syndicalisme non plus conçu comme regroupement de travailleuses et de travailleurs, face au patron, visant à arracher par l'action directe des améliorations immédiates (salaires, temps de travail, conditions de travail...), mais comme institution extérieure à nous autres travailleuses et travailleurs, élus « représen-

tant » à notre place nos intérêts face au patron.

Jusqu'à présent, du fait de l'histoire du mouvement syndical en France, profondément marqué par l'influence du syndicalisme d'action directe, ces deux conceptions antagonistes du syndicalisme cohabitent de fait dans les organisations syndicales, et chaque organisations syndicale est caractérisée par un « équilibre des forces » plus ou moins en la faveur de l'une ou l'autre de ces tendances.

Cet équilibre changeant des forces dépend de l'implication des syndiqué-e-s dans le syndicat, de la tradition plus ou moins forte de lutte collective, des processus de prise de décision, du poids des bureaucraties, de la présence ou non de permanents syndicaux, de leur nombre, de leur poids dans la structure, de la proportion d'élus par rapport aux nombre de militants et militantes non élus... La loi adoptée risque de bouleverser cet équilibre en faveur de la tendance cogestionnaire.

Jusqu'à maintenant, la législation précédente accordait de facto un monopole de fait à 5 confédérations dont la représentativité était considérée comme « irréfragable ». Cela a eu pour effet, jusqu'à présent, de rendre plus difficile l'implantation et le développement de nouvelles structures syndicales, notamment les structures syndicales combattives, telles que SUD et les CNT.

L'institutionnalisation du syndicalisme: liquider le syndicalisme d'action directe

La nouvelle législation va avoir des conséquences extrêmement importantes sur le syndicalisme :

Elle introduit 7 critères (contre 5 précédemment) pour définir la « représentativité », et donc conditionnant l'usage des «

libertés syndicales »¹ dans l'entreprise. Ces critères sont désormais cumulatifs, c'est à dire qu'il faut les respecter tous pour être défini comme « représentatif », alors que précédemment la « représentativité » et donc l'accès aux droits syndicaux, était appréciée tendanciellement (il n'était pas nécessaire de remplir tous les critères, mais le juge appréciait de manière subjective, si l'organisation syndicale correspondait de manière tendancielle à ces critères), ce qui laissait plus de place à la subjectivité des juges (donc un avis plus ou moins favorable aux syndicats combattifs selon les cours), mais aussi laissait une petite brèche dans laquelle pouvaient s'engouffrer des syndicats combattifs. Ce caractère cumulatif des nouveaux critères referme cette brèche.

L'électorisme pour domestiquer le syndicalisme

Tout d'abord, et sans surprise, la nouvelle législation ne rompt pas avec l'idéologie de la « représentativité syndicale », c'est à dire la soumission du mouvement ouvrier syndical aux critères électoralistes de la démocratie bourgeoise représentative, au contrôle du mouvement syndical par l'Etat, en opposition avec l'acte fondateur du syndicalisme : la conception de l'indépendance syndicale face à l'état et au patronat. Bien au contraire, elle renforce cette tendance, puisque le critère « d'audience » devient donc incontournable. L'audience est appréciée par les élections professionnelles, et l'organisation syndicale doit dépasser un seuil de 10 % dans l'entreprise (8% au niveau de la branche) pour accéder aux droits syndicaux (ou les conserver).

Maigre « consolation », pour les organisations syndicales non représentatives, est

introduite la possibilité de désignation d'un représentant syndical d'entreprise (RSE). Celui-ci n'a aucun droit de négociation, et ses heures de délégation sont limitées à 4 heures par mois, contre 15 jusque-là au délégué syndical.

Ce représentant syndical perd son mandat s'il n'est pas élu aux élections professionnelles suivantes, et la section syndicale non représentative doit attendre six mois avant les élections suivantes (qui ont lieu tous les 4 ans contre 2 ans précédemment) pour pouvoir de nouveau accéder à l'expression syndicale de base que sont les RSE. Cela va donc renforcer la logique électoraliste, et polariser les sections syndicales, si elles subsistent, sur ces questions, afin de ne pas perdre les droits syndicaux de base, avec pour conséquence probable l'alignement sur des positions consensuelles -et donc « vendables » électoralement, plutôt qu'un rôle d'aiguillon qui risque d'être impopulaire. Cela risque également de conduire à la disparition des sections syndicales d'entreprise, puisqu'en renforçant le pouvoir des élus (le délégué syndical doit désormais être choisi parmi les élus, les élections professionnelles n'ont lieu que tous les 4 ans, et comme seuls les élus ont le pouvoir de négociation, cela signifiera que tout contrôle par la section syndicale sera rendu impossible).

L'objectif : empêcher l'émergence d'une opposition syndicale, un syndicalisme sous contrôle étatique

Par ailleurs, l'institutionnalisation et le contrôle du mouvement syndical par l'Etat est accentué par une autre série de critères : le respect des valeurs républicaines, critère qui peut servir à illégaliser les syndicats révolutionnaires ou anarchosyndicalistes. La « transparence des comptes » qui met sous tutelle les comptes syndicaux (et donc y com-

pris les caisses de grèves, etc...). Le scandale de l'UIMM, les pratiques financières douteuses de certaines organisations syndicales engluées dans la cogestion, ont servi de prétexte à cette disposition qui rompt avec plus de 120 ans d'histoire du syndicalisme. Elle repose sur l'idée fautive que l'Etat, prétendument neutre, est un rempart aux magouilles qui peuvent surgir dans le mouvement syndical, perpétrées par des bureaucrates peu scrupuleux, alors qu'il a lui-même mis en place, toléré et protégé les auteurs de ces magouilles.

Le seul rempart efficace contre des pratiques mafieuses (détournement, délégués achetés, etc...), c'est l'implication des syndiqué-e-s dans la vie syndicale, le contrôle et la révocabilité des mandats, l'action autonome des syndiqué-e-s, et non l'intervention d'un Etat qui n'a pour seul but que de mettre sous contrôle les organisations syndicales, tout en exonérant le patronat comme les bureaucraties de toute responsabilité.

L'exigence d'une ancienneté de deux ans pour les organisations syndicales, autre critère, vise également à empêcher l'émergence de nouvelles forces syndicales issues de rupture avec les bureaucraties, ou du développement d'un syndicalisme d'action



directe, de lutte de classes.

Si la bureaucratie va indéniablement se retrouver renforcée (contrôle plus difficile, renforcement du rôle des élus, espacement des échéances électorales, perte d'autonomie des sections syndicales...), il n'en est pas de même pour les organisations, les syndicalistes de base et les sections syndicales qui se retrouveront affaiblis face au patron (et aux appareils bureaucratiques), et encore moins de l'ensemble des travailleuses et travailleurs, pour qui la lutte directe -et donc

l'obtention d'améliorations concrètes -deviendra plus difficile. La législation va accentuer l'institutionnalisation d'un syndicalisme qui va se voir de plus en plus transformé en appareil d'élus prestataires de services, se substituant à l'action collective des travailleurs et travailleuses, avec pour seul horizon l'accompagnement de la régression sociale capitaliste.

Pour renouer avec un syndicalisme de conquêtes sociales, ils nous faut faire échec à cette volonté d'institutionnalisation, qui vise à liquider la lutte sur le terrain de clas-

se, pour le cantonner dans l'arène électorale. Cela signifie défendre le syndicalisme d'action directe, par l'action collective.

Au-delà des approches tactiques visant à préserver les militant-e-s et les sections de la répression syndicale, cela signifie, sur le plan politique, contester l'idée de « représentativité », pour défendre la liberté de réunion, d'expression et d'organisation de l'ensemble des travailleurs et travailleuses face à la dictature patronale.

Sam (groupe de Seine saint Denis)

1: La dictature patronale prive les travailleuses et travailleurs des libertés de base dans l'entreprise (liberté de réunion, d'association, d'expression...), avec la menace du licenciement. Par « liberté syndicale », il faut donc entendre l'accès relatif et sous contrôle à certaines de ces « libertés » auxquelles n'ont pas accès la majorité des salarié-e-s, par les organisations syndicales.

SI LES RELIGIONS N'EXISTAIENT PAS, LE POUVOIR LES INVENTERAIT

Du 12 au 14 septembre dernier, Joseph Ratzinger, qui se fait appeler Sa Sainteté le pape Benoît XVI, est venu honorer la France de sa présence(1). Occasion pour les anarchistes de renouveler leur anticléricalisme et leur athéisme, plus que jamais d'actualité. Au delà du seul catholicisme et de son chef, ce sont non seulement toutes les religions, mais aussi toutes les croyances que nous fustigeons.

Des religions en progression dans le monde

Durant le règne de Jean-Paul II, le nombre de personnes se déclarant catholiques a chuté de 25%, tandis que seulement 4,5% de français-e-s sont considérés pratiquant-es, c'est à dire allant une fois par semaine à la messe(2). Raison de plus pour raviver la flamme sacrée là où les impies ne sont que trop nombreux ! Si le christianisme traditionnel n'est plus en odeur de sainteté en France, il augmente considérablement en Amérique latine et les déçus du protestantisme à l'américaine se tournent désormais vers d'autres sectes, tout aussi dangereuses, tels les mormons, les adventistes, etc. L'Afrique, que les missionnaires européens se sont échinés à faire sortir de l'obscurantisme (sic) qu'est l'animisme, ne reconnaît plus les siens puisque ses habitants se tournent désormais massivement vers un islam importé du Moyen-Orient. L'Asie, reste partagée entre un hindouisme régisseur d'une société ultra-inegalitaire, un islam ici aussi en progression et un bouddhisme superstitieux. Ce même bouddhisme est en vogue sur l'ensemble du vieux continent, tant pour son aspect extérieur « non-religieux » que pour son mysticisme pourvoyeur de bonheur pour cadres stressés.

Les religions, outils de domination et prête-noms de la barbarie

Les trois religions abrahamiques(3) se basent sur une application des préceptes divins, curieusement ajoutés par divers humains dirigeants au cours des siècles. Il n'empêche que lorsque certains écrits sont incompatibles avec leurs fins, les garants du dogme s'arrangent avec les textes pour fournir « la » lecture juste. Les commandements

originels(4) affirmant que l'on ne doit pas tuer ou se prosterner devant une représentation de Dieu sont relativement peu appliqués. Ainsi, l'Inquisition s'est fort bien accommodée des 10 commandements en considérant les hérétiques comme des créatures sataniques non-humaines.

Les religieux éclairés balaient, souvent à juste titre dans le monde moderne, les accusations portant sur le bellicisme des religions, qu'ils attribuent aux politiciens instrumentalisant leur culte. En effet, de tous temps, les chefs politiques se servent de la religion soit pour parvenir au pouvoir soit pour s'y maintenir. Ainsi, les guerres dites de religion, dont la majorité concerne aujourd'hui les branches de l'islam issues du premier schisme musulman (sunnisme et chiisme), ne sont que l'utilisation de divergences anciennes(5) pour asseoir une domination sur une population.

Les religions, systèmes hiérarchisés

« Mais pourquoi êtes-vous encore contre les religions, la république est laïque désormais?! »

Tout d'abord, la laïcité, tout au moins l'un des points de la loi de 1905 affirmant que l'Etat ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte, n'est assurément pas respectée. Cette loi prévoit l'exception d'un financement pour permettre le libre exercice du culte dans les écoles, collèges, lycées. Or, seuls les catholiques bénéficient réellement de cette disposition, ce qui revient à la reconnaissance d'un culte premier, contradictoire avec l'article 2 de ladite loi. Ensuite, les présidents de la Vème république, tous catholiques, ont affiché clairement leur pratique religieuse et l'ont relié à leur fonction de chef d'état. D'une part en acceptant le titre de chanoine d'honneur(6) de la basilique Saint-Paul de Latran à Rome, d'autre part en se rendant publiquement à l'église. La réception courante des papes, Benoît XVI étant le dernier en date, entretient le flou, même s'il est chef d'état, chef des armées vaticanes, etc.

Dans un second temps, l'opposition des anarchistes aux religions réside dans son refus catégorique de la hiérarchie et de l'autorité, piliers des religions. Si chaque reli-

gion a un fonctionnement différent n'incluant pas forcément un chef suprême, l'allégeance à une entité supérieure est systématique. Elle se base clairement sur l'obéissance à Dieu (ou aux dieux), dont on craint soit la sanction terrestre, soit la sanction dans la vie dite « de l'au-delà ». Les trois religions du livre sont ainsi fondées sur l'Ancien Testament, lequel relate le courroux d'un Dieu destructeur n'hésitant pas à tuer ou faire tuer ceux qui le conspuent. Ainsi, lorsque David terrasse le géant Goliath(7), c'est le bras armé de Dieu qui punit les païens ne reconnaissant pas l'unicité du Dieu d'Israël. Le bouddhisme est bien une religion avec ses superstitions et son obéissance, au Dalaï-Lama, dans le cas de la branche tibétaine.

Les croyances, liberté de conscience ?

Toujours dans la loi de 1905, l'Etat accorde la liberté de conscience à ses sujets. Bien. De fait chacun-e peut penser comme bon lui semble. Cela n'empêche nullement de combattre les idées qui nous semblent incompatibles avec une société égalitaire. Beaucoup de personnes se déclarent croyantes mais ne souhaitent appartenir à aucune religion. Même sans hiérarchie institutionnelle, une entité supérieure est bien présente pour diriger leur vie. Le concept de l'existence d'un être créateur tout-puissant (Dieu), au-delà de son incohérence structurelle, permet d'expliquer beaucoup de choses, par le prisme du divin. Ainsi, le handicap, la pauvreté et autres maux sont le fait de Dieu, soit par punition d'une mauvaise action, soit par une mise à l'épreuve. L'homme beau, riche, intelligent, avec du pouvoir n'est pas gêné par celui qui est en bas de l'échelle sociale, puisque c'est la volonté divine. Croire, c'est donc s'en remettre à une puissance pour la conduite de sa propre vie. On observe aussi des croyants qui militent et dont la croyance est justement l'origine du militantisme. Par charité, ils ont investi la sphère de l'aide, louable bien qu'elle ne remette nullement en cause l'ordre établi. Par exemple, les cathos de gauche peuvent prendre fait et cause pour les sans-papiers, en les aidant mais ne vont pas s'attaquer à l'origine de l'inégalité : l'existence de frontières.

Soyons ouverts et tolérants : combattons aussi l'islam et le judaïsme !

En France, l'extrême-gauche et les libertaires sont souvent prompts à critiquer le christianisme au détriment des autres religions. Si le culte de la croix est celui que nous connaissons le mieux, il n'en demeure pas moins dommageable de ne pas opposer la même virulence envers l'islam, le judaïsme ou le bouddhisme, pour ne citer qu'eux.

La critique du judaïsme est ardue suite aux atrocités commises par le régime nazi. Pourtant, la notion de peuple élu, légitimant le sionisme et la conquête d'Israël sont forts contestables. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le judaïsme est inégalitaire, sexiste, obscurantiste, de même que l'islam. Au nom de la liberté de culte, légitime en soi, ou de la tolérance, des militants ont souvent tendance à défendre les pratiques de l'islam, ou tout du moins à ne pas s'insurger contre elles. Oui, imposer 5 prières par jour, le voile, le ramadan et autres pèlerinages est liberticide, et ne favorise pas l'émancipation. Il n'y a pas de religion à visage humain.

Benoît Guerrée, groupe de Montpellier

1: Au jour où nous rédigeons cet article, la visite n'a pas encore eu lieu.

2:Source : sondage IFOP pour La Croix, Le catholicisme en France en 2006, juillet 2006

3:Christianisme, judaïsme et islam se réclament issus d'un patriarche originel commun: Abraham

4: Ceux délivrés par Dieu à Moïse dans l'Ancien Testament, affirmant que la représentation de Dieu est interdite

5: Le premier schisme de l'islam est issu d'une guerre de succession à la mort de Mahomet.

6: Pratique remontant à 1604 sous le règne d'Henri IV, fraîchement (re)converti au catholicisme.

7: La Bible de Jérusalem, 1 Samuel, chapitre 17

DES PRISONS... À L'ENTRAIDE ET À LA SOLIDARITÉ

Le niveau macro social

Il est important de saisir la thématique pénitentiaire au niveau de l'importance et de l'espace qu'elle occupe dans la société occidentale actuelle. Elle se caractérise d'un côté par la perte d'acquis sociaux dans l'Education, la Santé etc., et d'un autre par le renforcement des lois sécuritaires et par le durcissement du traitement de la criminalité. Le sociologue Loïc Wacquant, spécialiste en sociologie urbaine, a travaillé sur ce sujet et nous fournit des analyses et des « réponses » importantes.

Son apport s'inscrit essentiellement dans la compréhension d'un certain nombre de thèmes : qui va en prison, comment l'état s'occupe aujourd'hui de ces questions et quelle est la responsabilité des médias dans le traitement de ces phénomènes.

En effet, Wacquant fait une étude comparative entre la politique des Etats-Uniens et celle des Européens en matière de régression sociale et de répression par le renforcement de la justice pénale, l'omnipotence de la police et la politique carcérale.

Il parle de « la main gauche de l'État » à propos des politiques d'aide et de protection sociale. Bien évidemment ceci soulève chez nous anarchistes, défiance et rejet, tant le contrôle social et l'assistanat inhérents à la gestion superficielle de ces problèmes, se trouvent fort éloignés d'une tentative de règlement de ces questions sur le fond- comme le RMI, les aides au logement etc.... Ces aides économiques a minima représentent une façon de gérer la misère et s'accompagnent d'un état de « bien-être social » destiné aux plus démunis, afin de leur permettre seulement de survivre dans une dignité de pacotille - avec logement, santé, éducation... Ainsi l'Etat intervient dans toute la société afin d'anticiper les révoltes et pour réduire les crimes probables et/ou possibles.

Si nous prenons les aspects désastreux de la désindustrialisation en France et l'accélération d'un nouveau chômage de masse, la création du RMI relève avant tout de la volonté gouvernementale de favoriser « a minima » le consumérisme des plus démunis. Les milliers de personnes renvoyées au chômage ont ainsi de faibles moyens de subsistance, qui sont cependant suffisants pour les empêcher d'entrer dans la criminalité : petits vols, trafic divers etc....

La réalité d'aujourd'hui c'est que ces politiques, qui visaient la prise en compte « collective », ne sont plus de mise. L'Education nationale perd des milliers d'enseignants. L'université vit sous la férule de la L.R.U. qui

lui impose une sélection et l'ouvre à la logique du marché capitaliste. Elle cesse ainsi d'être le lieu de l'acquisition des savoirs au service du public...

La santé se construit de plus en plus autour d'un fonctionnement à plusieurs vitesses. La France a changé son approche des problèmes au niveau social, sans toutefois avoir fait reculer le chômage. Le pays, entré de plain-pied dans l'ère néo-libérale est bien plus agréable à vivre pour les classes aisées. Le cortège de privatisations est destiné aux plus démunis et notamment aux habitants des banlieues. Là, les émeutes qui accompagnent les incursions quasi quotidiennes de la BAC traduisent la réaction de jeunes qui vivent sans aucune perspectives, démunis, largués dans la course aux diplômes et encore plus dans l'accès à l'emploi. Malgré un traitement médiatique « orienté », ces conflits ne vont cesser à l'avenir de se développer, augmentant ainsi les statistiques de la criminalité. Cette nouvelle gestion de la misère mise en place par le gouvernement de M. Sarkozy rencontre et rencontrera de plus en plus d'oppositions, sans pour autant qu'il soit loisible à quiconque de parler « d'anarchie » comme le fait le Monde du 1er juillet

Wacquant parle aussi de « la main droite de l'État », faisant référence à celle qui punit, celle qui frappe. La police, un droit pénal taillé sur mesure pour les libéraux et une logique de rédemption par la prison dès les premiers délits, voilà l'arsenal répressif d'un système qui ne se préoccupe que de la satisfaction des élites.

La « tolérance zéro », une politique du chiffre en matière d'enfermement et la mise en chantier de nouvelles prisons, représentent aujourd'hui l'alfa et l'oméga d'une « justice » considérée comme une institution parée pour punir et non pour guérir. Une justice chargée de faire payer aux pauvres le fait qu'ils soient pauvres !

En même temps, la sur-médiatisation des faits divers et de la « criminalité » tend à créer une société de la peur. Cette politique de l'information accompagne la nouvelle gestion étatique des inégalités sociales ! Les médias cautionnent cet état de peur et le justifient en donnant à chaque « une » le sensationnalisme attendu. Meurtres, délits, alimentent l'audimat à dessein.

La politique sécuritaire mise en place tend à faire croire que les flics, les ministres et tout l'appareil répressif travaillent de concert à résoudre les problèmes en nous assénant la tarte à la crème du « risque zéro ». Pour ce faire, les enfants vont être fliqués dès l'école primaire et le flicage ne cessera désormais plus de la naissance à la fin de la vie. L'augmentation des moyens sécuritaires sert ainsi à vendre le modèle de « la réussite » comme la mesure et/ou la norme, étendue à tout le monde occidental.

Wacquant complète sa démonstration en indiquant que cette politique de réduction de « la main gauche de l'État » avec dans le même temps le durcissement de « sa main droite » a été mise en pratique aux Etats-Unis dans les années 80. Les USA qui, aujourd'hui, peuvent se targuer de posséder la plus grande

population carcérale dans le monde. C'est là la marque d'un échec.

En effet les personnes incarcérées sont dans leur grande majorité issues de la population masculine « noire ». Les emprisonnés viennent du bas de l'échelle sociale,

Les aides sont destinées en priorité aux femmes et aux enfants des couches sociales les plus défavorisées, ce qui expliquerait en partie que ce sont les hommes qui peuplent majoritairement les prisons.

Les USA possèdent une technologie « sécuritaire » de pointe. Ils investissent énormément dans la recherche et dans l'appareil policier.

Ce paquet « répressif » représente un budget très important mais on peut constater que les prisons sont toujours remplies au-delà de l'acceptable. A côté de cela, la ségrégation sociale à l'intérieur des quartiers les plus défavorisés et la délinquance n'ont pas été réduites.

Et pourtant le modèle états-unien s'exporte bien vers le vieux continent. Ici aussi, la législation à tendance à se durcir notamment en ce qui concerne la responsabilité pénale pour les mineurs. Les personnes plus âgées ayant commis un délit d'une extrême gravité se voient maintenant imposer une « double peine » avec la loi sur la rétention de sûreté. Même si des Magistrats ont dénoncé cet état de fait, la loi a été adoptée.

Le niveau microsocial

Les prisons sont des institutions totalitaires qui coupent les individus du monde extérieur, qui leur imposent, par le biais d'un fonctionnement interne, un mode de vie précis et qui violent l'intimité des individus enfermés dedans (sont des institutions totalitaires aussi les armées, les asiles, les couvents, etc), avec le but particulier de punir et redresser l'individu incarcéré, pour la réinsertion (qui arrive rarement).

En réalité ce sont des lieux de non-vie, où sont réunis tous les handicaps sociaux loin du regard de la population. Les enfermés sont en fait le sujet d'intérêt de très peu de gens en dehors de ceux qui subissent des peines ou ceux qui les gardent - les personnels pénitentiaires.

Je pourrais développer certains aspects inhérents à l'enfermement comme les menaces, les rixes, les formations de bandes, les trafics divers...

Il est possible, malgré tout, de rencontrer l'entraide et la solidarité mais alors il s'agit de la seule volonté individuelle (et non institutionnelle) des intervenant-e-s : visiteuses de prison en milieu carcéral, internes en asile psychiatrique (une autre institution totalitaire) ...

Je suppose que là où il y a des humains dignes de ce nom, il y a solidarité et entraide. Et si ces valeurs survivent dans des lieux de non-vie, c'est bien parce que les hommes tendent naturellement à tisser des relations et des liens répondant aux nécessités de la vie en société et à l'interdépendance sociale, éléments de base de la société que souhaitent les anarchistes.

Nina

Pour contacter la Coordination des Groupes Anarchistes:

Site Internet: <http://www.c-g-a.org/public/>

E-mail: secretariat@c-g-a.org

Secrétariat:

CES, BP 40 233

66002 PERPIGNAN CEDEX

La CGA à Perpignan

Groupe Puig Antich (Secrétariat CGA)

2, rue Théodore Guiter

Ecrire à: C/O CES, BP 40 233

66002 PERPIGNAN CEDEX

E-mail: antich@wanadoo.fr

Permanence tous les samedi de 15 à 19 heures

La CGA à Montpellier

Groupe Un Autre Futur

20, Rue Terral

34000 MONTPELLIER

permanences le samedi de 15h à 19h

E-mail: groupe-uaf@c-g-a.org

La CGA à Toulouse

Groupe Albert Camus

36, Rue de Cugnaux

31300 TOULOUSE

E-mail: groupe-albert-camus@c-g-a.org

Permanences le Mardi de 18h à 20h.

La CGA à Lyon

Groupes de Lyon,

Librairie la Plume Noire

19, rue Pierre Blanc, 69001 Lyon

Librairie ouverte du Mercredi au Vendredi de

17H à 19H, le Samedi de 15H à 19H.

Café libertaire tous les Vendredi de 21H à 1H

E-mail: groupe-lyon@c-g-a.org

La CGA à Auch

Groupe Les Fédérés

écrire au secrétariat

La CGA dans la Cerdagne et le Capcir

Groupe Mata Negra

écrire au secrétariat

E-mail: matanegracga@yahoo.fr

La CGA à Albi

Groupe " Ni Dieu, Ni Maître "

E-mail: cga-albi@no-log.org

La CGA en région Parisienne

Groupe de Seine-Saint-Denis

E-mail: liaison93@c-g-a.org

La CGA dans la Sarthe

Groupe du Mans

Permanence le 3ème samedi du mois

de 14h30 à 17h, au 3ème étage de la

maison des associations

E-mail: cga72@no-log.org

La CGA à Saint-Etienne

Groupe CGA-42

écrire au secrétariat

e-mail: groupe-loire@c-g-a.org

La CGA dans le Cantal

Groupe Cantal

écrire au secrétariat

E-mail: cga15@no-log.org

La CGA dans l'Aveyron

Liaison Aveyron

écrire au secrétariat

La CGA dans l'Aude

Liaison Carcassonne

écrire au secrétariat

La CGA dans les Cévennes

Liaison cévenole

cga_cevenol@no-log.org

La CGA dans l'Indre-et-Loire

Liaison Tours

écrire au secrétariat

Infos et Analyses Libertaires.

Journal de la

Coordination des Groupes Anarchistes.

Directeur de la publication:

Edward Scaroni

Rédaction et administration:

C.E.S. BP 40 233

66002 Perpignan cedex

ISSN 07514530

Dépôt légal 3ème trimestre 2008

N° 73

Conception graphique : NONO et Jièmté

Ce journal aborde des thèmes qui vous intéressent! Vous souhaitez soutenir la Coordination des Groupes Anarchistes! Faites-nous le savoir en demandant 3 N° gratuits, ou en vous abonnant à 6 N° pour un an, au prix de 8 Euros. Remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer au secrétariat. Si une version informatique vous convient mieux, téléchargez-la sur notre site Internet.

Nom:	<i>Souhaite recevoir 3 N° Infos & Analyses libertaires gratuits (Envoyer un courrier avec 3 enveloppes format A4 comportant votre adresse et timbrées à 0,64€).</i>
Prénom:	
Adresse:	<i>Souhaite s'abonner pour un an. Joindre un chèque de 8 € à l'ordre de l'AAC à envoyer à : CGA, 36, rue de cugnaux, 31300 toulouse</i>
Code postal:	<i>(Abonnement de soutien: 15 Euros)</i>
Ville:	